Isped

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2025-2026

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Parcours Biostatistique

Organisation de l'année

Les enseignements du parcours Biostatistique sont organisés en 11 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- Un contrôle continu,
- Un examen terminal,
- Un contrôle continu + un examen terminal.

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale, d'une lecture critique d'articles scientifiques.
L'examen terminal prend la forme d'une épreuve écrite.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.
Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.
Les soutenances de stage ont lieu en septembre, avec éventuellement une soutenance anticipée en juin/juillet pour les candidats à une école doctorale.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en deuxième session.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.
Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.
L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.
Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- Toutes les UEs qui le composent sont validées
  OU
- À l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Semestre 3 (30ECTS)

Blocs de connaissances et de compétences obligatoires

BCC1 – 12 ECTS - Maîtriser les bases en santé publique et en biostatistique, savoir communiquer en anglais, maîtriser l'approche bayésienne							
	Type UE	N° UE	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA104	UE obligatoire	Bases en Biostatistique	39h	2	• Contrôle continu	6	R. Genuer
COM203	UE obligatoire	Communication et anglais scientifique	30h	1	• Contrôle continu	3	S. Birch-Bécaas
STA305	UE obligatoire Au choix	Méthodes bayésiennes et méthodes numériques pour la statistique	33h	1	• Contrôle continu (1/3) Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	A. Rouanet
FSP101	UE obligatoire Au choix	Fondamentaux en Santé Publique	30h	1	• Epreuve finale individuelle sous forme de QCM (1h)	3	S. Mathoulin-Pelissier

BCC2 – 18 ECTS – Maîtriser et savoir mettre en œuvre les principales méthodes et modélisations en biostatistique							
	Type UE	N° UE	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA203	UE obligatoire	Modélisation statistique et stratégie d'analyse	45h	2	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	6	A. Alioum
STA205	UE obligatoire	Analyse de données de survie	33h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	P. Joly
STA207	UE obligatoire	Analyse de données catégorielles	30h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	A. Alioum
STA301	UE obligatoire	Analyse de données de grande dimension	33h	1	• Contrôle continu (1/3) Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	R. Genuer
STA302	UE obligatoire	Analyse de données longitudinales et groupées	36h	1	• Contrôle continu (1/3) • Epreuve écrite (2/3) 3 heures	3	H. Jacqmin-Gadda

Semestre 4 (30ECTS)

Blocs de connaissances et de compétences de spécialisation (un BCC au choix)

BCC3 – 30 ECTS – Maîtriser les aspects professionnels du domaine biostatistique							
	Type UE		Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
RCL203	UE obligatoire	Analyse des essais cliniques	24h	1	• Examen terminal 2 heures	3	E. Lhomme
INF202	UE obligatoire	Outils informatiques et consultation statistique	48h	1	• Contrôle continu	6	V. Kiewsky
STG202	UE obligatoire	Stage professionnel en biostatistique	4 à 6 mois	1 4 2	• Suivi de stage • Mémoire écrit • Soutenance orale	21	A. Rouanet

BCC4 – 30 ECTS – Maîtriser les aspects de la recherche en biostatistique							
	Type UE		Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
STA307	UE obligatoire	Analyse statistique de données génomiques et application à l'épidémiologie moléculaire des maladies complexes	30h	1	• Examen terminal 2 heures	3	I. Caro D-A. Tregouet
STA303	UE obligatoire	Accompagnement d'un projet de recherche en biostatistique	40h	1	• Contrôle continu	6	H. Jacqmin-Gadda
STG302	UE obligatoire	Stage de recherche en biostatistique	4 à 6 mois	1 4 2	• Suivi de stage • Mémoire écrit • Soutenance orale	21	H. Jacqmin-Gadda